

Les raisons de l'augmentation de la redevance ordures ménagères

La Communauté de Communes Sud Estuaire a voté pour 2010 une augmentation de la redevance ordures ménagères (en moyenne 27€ par ménage). Voici les raisons de cette hausse.

Jusqu'en juin 2009, les ordures ménagères étaient acheminées au Centre d'Enfouissement Technique de l'Aiguillon, à St-Michel-Chef-Chef. Ce centre ne répondant plus aux normes en vigueur, il a été fermé par arrêté préfectoral, le 30 juin 2009.

Depuis cette date, nos déchets sont dans un premier temps stockés sur une plate-forme de transfert à St-Père-en-Retz, puis transportés à Couëron, pour être traités à l'usine Arc-en-Ciel, qui présente toutes les garanties pour le respect de l'environnement.

Le trajet plus long vers ce site, mais surtout le mode de traitement plus écologique, augmentent les frais et justifient les hausses de tarifs pour équilibrer le service.

Jusqu'en **Juin 2009**



Ramassage, chez vous, des **déchets ménagers non recyclables**



Transport jusqu'au **CET de l'Aiguillon** (15 km en moyenne de trajet)



Coût du traitement : **90€ / Tonne**

Illustration François Riposte

Depuis **Juillet 2009...**



Ramassage, chez vous, des **déchets ménagers non recyclables**



Déchargement temporaire au **centre de stockage de Saint-Père-en-Retz**. Compression des déchets



Transport jusqu'à l'**usine d'incinération de Couëron** (55 km en moyenne de trajet)



Coût du traitement : **140€ / Tonne**

Comment limiter la hausse ?

Une personne produit en moyenne 391 kg de déchets par an. On le sait, le traitement de nos déchets coûte de plus en plus cher. Pour limiter cette augmentation, chacun doit s'approprier des gestes écologiques au quotidien :

- En effectuant correctement le tri, au moyen des sacs jaunes et des composteurs, vous limitez votre production de déchets et ainsi les coûts liés à leur traitement,
- Vous pouvez choisir de boire l'eau du robinet plutôt que minérale,
- Vous pouvez choisir des produits moins emballés lorsque vous faites vos achats.

Le projet d'éco-centre sur la Communauté de Communes de Pornic

L'incinération de nos déchets à Couëron est une solution transitoire, qui ne peut être durable. Un traitement plus proche et moins coûteux doit être mis en place. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Sud Estuaire s'est associée à la Communauté de Communes de Pornic pour co-financer et co-exploiter le futur éco-centre prévu sur la commune d'Arthon-en-Retz. Le projet en est à ses débuts et devrait voir le jour d'ici 2012.

Le Saviez-vous ? La redevance ordures ménagères de la CCSE reste parmi les moins onéreuses de Loire-Atlantique. Un foyer dépense, en moyenne, 4€ par semaine pour l'ensemble du service (collecte, traitement et utilisation des déchèteries).